

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N°97/2026**  
**Demande de crédit d'étude de CHF 27'000.- pour le projet du guichet électronique de l'UCV**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (COFIN) chargée d'examiner le préavis cité en titre, constituée par son Président M. Simon Schülé et ses membres Mmes Ariane Morand, Nadia Pisani Ben Nsir, Filomène Garcia et M. Phonesanook Phengrasamy (excusé) s'est réunie le 2 février 2026 afin de poser quelques questions à une délégation de la Municipalité composée de Mme la Syndique Claudia Perrin, Mme Jennifer Dagon, M. Patrick Oppliger et M. Denis Favre

La COFIN (M. Phonesanook Phengrasamy, excusé) s'est réunie une seconde fois, le 16 février 2026, pour statuer et finaliser son rapport.

### **Préambule**

Demande du crédit d'étude de CHF 27'000.- pour le projet de cyberadministration de l'UCV afin de développer et mettre en place un guichet électronique communal unique et standardisé.

Cette modernisation permettrait aux citoyens, aux partenaires, aux entreprises et aux administrations de disposer des informations nécessaires et en tout temps pour la délivrance des prestations communales.

Ce projet se base sur la plateforme « iGovPortal » qui est déjà utilisé par une dizaine de cantons, dont Fribourg et le Jura.

### **Aspects financiers**

La mutualisation des coûts sur l'ensemble des communes participantes au projet serait moins élevée que le développement d'un projet individuel par une seule commune.

Le modèle de financement est dégressif selon le nombre d'habitant, soit :

- CHF 3.- par habitant pour les communes jusqu'à 5'000 habitants ;
- CHF 2.- par habitant pour les communes entre 5'001 et 10'000 habitants ;
- CHF 1.- par habitant pour les communes de plus de 10'000 habitants.

Notre commune devrait donc participer annuellement à hauteur d'environ CHF 13'500.- (montant pour 4500 habitants) pendant deux ans, soit 2026 et 2027.

Dans l'éventualité où l'UCV ne parviendrait pas à mobiliser suffisamment de communes participantes, le projet serait tout bonnement abandonné. Dans ce cas, les montants mentionnés ne seraient pas du tout engagés.

La Municipalité propose d'imputer ce montant annuel dans le compte « 02230-3118.00 Informatique et télécommunication – développement-acquisition logiciels-licences ».

### **Position de la COFIN**

La COFIN est favorable à la demande de crédit d'étude du préavis 97/2026 car mutualiser les frais de développement d'un tel projet nous semble efficient et pertinent. L'offre d'un guichet électronique est une amélioration du service à la population.

## Conclusions

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis N°97/2026 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N°97/2026 adoptée en séance de Municipalité du 9 janvier 2026 ;
- ouï le rapport des commissions consultées ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DÉCIDE :

1. d'accepter le préavis municipal N°97/2026 tel que présenté ;
2. d'accorder un crédit complémentaire total de CHF 27'000.- aux budgets de fonctionnement 2026 et 2027 couvrant les coûts de la participation communale au projet du guichet électronique de l'UCV.

Romanel-sur-Lausanne, le 19 février 2026

Le rapporteur



Phonesanook Phengrasamy



Nadia Pīsani Ben Nsir



Filomène Garcia



Ariane Morand



Simon Schülé,  
Président